

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 27 juin 2024

Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 8

Absents : 3

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

**Absents** : MM. Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

**N° 24/07/03/008**

**OBJET : Avancements de grade 2024 : Création de cinq nouveaux postes au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que les fonctionnaires territoriaux peuvent, dans le cadre de leur déroulement de carrière, bénéficier d'avancements de grade à l'intérieur de leur cadre d'emplois. D'un point de vue statutaire, ne peuvent bénéficier d'un avancement de grade que les agents remplissant un certain nombre de conditions fixées par les textes réglementaires (ancienneté dans le grade ou le cadre d'emplois, atteinte ou ancienneté minimale dans un échelon donné, ...).

En complément de ces éléments purement statutaires, des Lignes Directrices de Gestion en matière de Ressources Humaines sont venues définir depuis novembre 2021 et pour une durée de six ans des critères propres à la collectivité en matière d'avancement et de promotion. Ces critères ont pour objectif d'éclairer l'Autorité territoriale, sans la contraindre, au moment d'établir les tableaux annuels d'avancement de grade. Il vous est rappelé que ces tableaux ne peuvent être définis qu'une fois par an, pour chaque cadre d'emplois.

Par un arrêté en date du 7 juin 2024, dont le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme est chargé d'assurer la publicité, l'autorité territoriale a proposé que sept nouveaux agents de la commune puissent bénéficier d'un avancement de grade en 2024. Il vous est précisé que les avancements en question ne deviendront définitifs et effectifs que par la prise d'un arrêté individuel.

Pour que ces avancements de grade puissent être mis en œuvre, il est notamment nécessaire que des postes correspondant aux grades d'avancement et à la quotité de travail hebdomadaire des agents concernés soient vacants au tableau des effectifs, au plus tard au jour de la nomination.

Or tel, n'est pas le cas pour l'ensemble des sept avancements de grade projetés.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable unanime de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 25 juin dernier et à décider de créer au tableau des effectifs de la commune, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2024**, les cinq postes budgétaires suivants :

- Filière technique :
  - 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
  
- Filière animation :
  - 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29/35<sup>ème</sup>)
  - 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (34/35<sup>ème</sup>)
  - 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

Le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2024, intégrant les présentes créations de postes ainsi que celles qui ont été préalablement proposées au cours de cette séance au Conseil Municipal, est annexé à la présente délibération. Ce tableau recense également l'ensemble des mouvements de personnel connus et certains, qui interviendront d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Premier Adjoint précise pour finir que les anciens postes des agents concernés par les sept avancements de grade ci-avant exposés deviendront vacants lorsque les avancements auront été prononcés.

Certains de ces postes demeureront pertinents et seront conservés au tableau des effectifs, notamment parce qu'ils auront vocation à être de nouveau pourvus, à l'occasion de futures nominations ou lors de recrutements à venir.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 063-216300699-20240703-24\_07\_03\_008-DE

D'autres postes deviendront en revanche obsolètes. C'est notamment le cas des postes à temps non complet. Afin de ne pas alourdir inutilement le tableau des effectifs, ces postes vous seront proposés ultérieurement à la suppression, après avis du Comité Social Territorial.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le **05 JUIL. 2024**

Reçu en préfecture le **05 JUIL. 2024**

La Directrice Générale des Services



**Caroline SOULIGOUX.**